

ÉDITORIAL

La place de l'informatique à l'école

La circulaire 91-117 du 14.05.91 parue au Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation Nationale et intitulée **Informatique et nouvelle politique pour l'école primaire** précise officiellement le rôle et la place de l'informatique. Si nous éprouvons le besoin de le signaler ici c'est parce qu'enfin une directive ministérielle prend nettement position dans le débat sur la fonction de l'informatique à l'école et dans un sens inattendu et assez contradictoire avec ce que laissaient supposer jusqu'alors l'attitude et les décisions de certains responsables.

La thèse officielle, même si elle n'a jamais été explicitement affirmée, a longtemps été que la présence de micro-ordinateurs dans l'école était l'occasion d'initier les enfants à la programmation (au langage et à la démarche informatiques) et de revitaliser le vieux rêve de l'enseignement programmé grâce à un enseignement assisté par ordinateur (l'EAO). À l'AFL, nous avons dès le début dénoncé ces impasses et prôné la solution d'une "informatique fonctionnelle" c'est-à-dire l'usage de logiciels complexes à l'école et non la fabrication de logiciels pour l'école. Nous renvoyons nos lecteurs à un article de Jean FOUCAMBERT sur ce sujet : **Informatique et lecture** (AL n°10, juin 85, p.26) dans lequel il montre en quoi l'initiation à l'informatique et l'EAO perpétuent *"les démarches synthétiques et la combinatoire sur lesquelles se fonde la pédagogie traditionnelle"* alors que l'introduction à l'école élémentaire de logiciels adultes (traitement de textes, gestion de fichiers, Minitel, classement documentaire pour la BCD...) et de programmes de simulation ou *"d'apprentissage exercé par ordinateurs (l'AEO)"* (dont ELMO est un exemple) permettait à la fois une initiation analytique à l'informatique à partir des besoins réels de l'utiliser et une réflexion au niveau pédagogique sur ce que peut changer le recours à l'ordinateur quand on ne se contente pas d'y adapter des séquences pédagogiques habituelles.

Or, la Circulaire à laquelle nous faisons référence affirme avec force que *"l'informatique n'est pas une discipline qui vient s'ajouter aux sept domaines définis pour l'école élémentaire"*. Les 3 objectifs consistent à *"favoriser une rencontre des enfants avec des instruments largement répandus dans leur environnement"*, à *"fournir à tous les niveaux un ensemble d'outils pour l'enseignement"*, enfin au cours moyen à *"mettre en œuvre l'étude des objets et systèmes informatiques afin de permettre d'acquérir les premières composantes d'une culture informatique (...) les quelques apports techniques ne servant alors qu'à permettre une compréhension suffisante du phénomène informatique"*. On fait référence à des logiciels *"d'aide à l'apprentissage dans lesquels l'exercice, la répétition, le renforcement et le contrôle ont une place prépondérante"* ou *"d'illustration et de simulation qui permettent de montrer ou de mettre en valeur des phénomènes ou des expériences impossibles à réaliser en classe"* ou encore à *"des logiciels utilitaires (traitements de textes, tableurs...)"* et enfin aux *"langages de programmation tel par exemple LOGO dont l'apprentissage en tant de tel n'est pas un objectif à l'école élémentaire"*.

Certes, tout arrive à qui sait attendre, dit-on. De reconnaître dans une directive officielle ce que 6 ans auparavant on avait dit et défendu peut apporter quelques satisfactions. Surtout si on oublie l'indifférence, voire l'hostilité, que nos efforts et nos propositions ont rencontré pendant ces 6 ans. Le destin de nos logiciels (leur coût, par exemple, s'ils avaient été repris par l'Éducation Nationale comme nous l'avons toujours proposé) et, par voie de conséquence l'existence de l'AFL, auraient été autres si ce qui est écrit maintenant avait été mis en œuvre alors. Ce n'est pas important. Ce qui l'est plus, c'est le temps perdu pour les maîtres et les élèves.

Michel Violet